

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 (nouvelle lecture) - (n° 4404)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 50

présenté par  
le Gouvernement-----  
**ARTICLE 4****État B****Mission "Solidarité, insertion et égalité des chances"**

Modifier ainsi les annulations de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	0	0
Actions en faveur des familles vulnérables	0	22 000
Égalité entre les hommes et les femmes	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	22 000
<b>SOLDE</b>	22 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement procède à des réimputations de crédits à titre non reconductible.